

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 965

présenté par
M. Reynès

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à la suppression du conseiller territorial, et donc à la loi qui l'instaure.